

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 mars 2017

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept

Le 27 mars à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD -, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. ENTREES D'AGGLOMERATION : AVENANT AU MARCHÉ**

M le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux complémentaires sont à prendre en compte :

-en intégrant les ajustements de chantier concernant certaines prestations qui ont dû être modifiées (en plus ou en moins) le montant de marché est de 320 189,25 € HT pour 324 000 € prévus.

à ce montant, il faut soustraire des moins values importantes correspondant aux réseaux d'eau pluviales non réalisés et des plus values pour travaux supplémentaires (hors marché) demandés à l'entreprise lors des travaux. Le montant de la différence entre les plus-values et les moins values s'élève à + 29 141,50 € HT.

Ainsi, sauf nouvelle demande de travaux supplémentaires, le montant total à prendre en compte est de 349 330,75 € HT soit un dépassement de 25 330,75€ HT ou 30 396,93 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention :**

- ❖ Que la somme de 30 396,93 € sera inscrite en proposition nouvelle de dépense au compte 2315 opération 327 du budget primitif 2017.

### **3. SYDELA : EFFACEMENT DE RESEAU RUE BERNARD DU TREUIL**

Les travaux de réhabilitation de la boulangerie terminés, la rue Bernard du Treuil sollicitée lors des démolitions apparaît particulièrement détériorée. Une étude de faisabilité commandée au SYDELA pour l'effacement des réseaux électricité et téléphone est soumise à l'assemblée :

- ces travaux d'effacement seraient une première étape dans la réhabilitation de la rue qui pourrait ensuite être aménagée en 2018, en même temps que le parking situé entre la rue Bernard du Treuil et la Grande rue, à proximité des commerces et de l'école,
- l'estimatif des travaux d'effacement est de 33 426,77 € HT dont 13 568,24 € seraient à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et une abstention :**

- ❖ donne son accord pour le lancement de l'étude d'exécution de l'effacement des réseaux rue Bernard du treuil.
- ❖ donne mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette opération.

### **4. CHOIX D'UN CABINET POUR ASSISTANCE A LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

Suite à la rencontre des conseils municipaux du Grand Auverné et de la Meilleraye de Bretagne, l'assemblée a été invitée à prendre connaissance de la proposition des bureaux d'étude associés «LJ Conseil» de Nantes et «Pro-conseil» de Doué la Fontaine, pour l'accompagnement des deux communes à la réflexion sur la création d'une commune nouvelle.

Après avoir pris connaissance des différentes phases de la mission d'assistance proposée et de son coût estimatif de 11 250 € TTC, à répartir au prorata des habitants, (mission de base, hors frais de déplacement et options complémentaires), l'assemblée est invitée à se prononcer sur sa position.

Sachant qu'un courrier a été adressé à la commune de Moisdon la Rivière pour les informer de ce possible choix d'accompagnement, mais que leur réponse n'interviendra pas avant mi-avril.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- ❖ de retenir les cabinets «LJ Conseil» de Nantes et «Pro-conseil» de Doué la Fontaine, pour l'accompagnement des deux communes pour la réflexion sur la création d'une commune nouvelle selon les termes de leur proposition du 24 février 2017.
- ❖ De donner mandat à M le maire pour la signature des documents relatifs à cette mission..

### **5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016**

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget Commune dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 899 846,32 € et les recettes encaissées pour 1 232 904,62 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat déficitaire de l'exercice précédent, de 7 915,34 € s'ajoute aux dépenses de l'année, pour un résultat de clôture de l'exercice 2016 arrêté à +325 142,96 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget Commune, établi par le Trésorier Municipal.**

#### **6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016**

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget assainissement dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée. Les dépenses constatées pour 29 429,62 € et les recettes encaissées pour 75 031,27 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat d'investissement de l'exercice précédent, + 71 695,99 € s'ajoute aux recettes de l'année pour un résultat de clôture de l'exercice 2016 de 117 297,64 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement, établi par le Trésorier Municipal.**

#### **7. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016**

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2016 se présentant comme suit :

##### □ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2016	+541 119,85 €
Dépenses réalisées en 2016	- 425 745,51 €
<i>Résultat de clôture 2016</i>	+115 374,34 €

##### □ Section investissement

Recettes réalisées en 2016	+691 784,77 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	-7 915,34 €
Dépenses réalisées en 2016	-474 100,81 €
<i>Résultat de clôture 2016</i>	+209 768,62 €

**Excédent de clôture total +325 142,96 €.**

#### **8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016**

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2016 se présentant comme suit :

##### □ Section d'exploitation

Recettes réalisées en 2016	+34 914,54 €
Dépenses réalisées en 2016	-16 228,73 €
<i>Résultat de clôture 2016</i>	+18 685,81 €

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2016	+40 116,73 €
Excédent d'investissement 2015 reporté	+71 695,99 €
Dépenses réalisées en 2016	- 13 200,89 €
<i>Résultat de clôture 2016</i>	+98 611,83 €

**Excédent de clôture total +117 297,64 €.**

**9. AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2016**

La clôture de l'exercice 2016 donne des résultats excédentaires de 115 374,34 € en section de fonctionnement, et 209 768,62 € en section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

- ❖ d'affecter la somme de 115 374,34 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement figurant au Budget Primitif 2017.  
*Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.*
- ❖ Que la somme de 209 768,62 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2017.

**10. AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2016**

La clôture de l'exercice 2016 donne des résultats excédentaires de 18 685,81 € en section d'exploitation, et 98 611,83 € en section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

- ❖ d'affecter la somme de 8 685,81 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement à venir au Budget Primitif 2017, et
- ❖ d'inscrire les 10 000 € restants au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ». compte tenu des travaux d'entretien à financer sur 2017.
- ❖ La somme de 98 611,83 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2017

**11. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2017**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :

Association ou organisme	Montant €
ADICLA Nantes	139,06
AFD des Maires de Loire Atlantique	216,98
CAUE de Loire Atlantique	48,00
Fondation du patrimoine Nantes	75,00
Ludothèque	30,00
	<i>total au 6281</i>
	<b>509,04</b>
SDIS	<i>total au 6553</i>
	<b>18 226,00</b>
SYND.INTER.BASSIN VERSANT DU DON	4 008,60
ANIMATION SPORTIVE	482,40
	<i>total au 6554</i>
	<b>4 491,00</b>

Association ou organisme (suite)	Montant €
ADAPEI Châteaubriant/1 autre regard sur la déficience intellectuelle	50,00
ADMR de Riaillé/service à la personne	100,00
ADT Nantes /Aide à Domicile pour Tous	100,00
AJAuverne	150,00
Alcool assistance/Nantes	50,00
AMADPA Moisdon/Association de maintien A Domicile	47,52
Amicale des Aînés Ruraux	130,00
Amicale des Sapeurs Pompiers / Moisdon	200,00
Ardoise du Grand Bourg	200,00
ASCED Riaillé/handball	50,00
Association de chasse des Messières	50,00
Association Sanitaire Apicole de L.A/Nantes.	30,00
Banque alimentaire de Loire Atlantique/St Aignan de Grandlieu	50,00
Banque alimentaire ex canton de Moisdon	40,00
Club de Gymnastique Féminine Alverne	150,00
L'Espoir au bout du Chemin Téléthon	100,00
Instance de Coordination gérontologiques / Moisdon	79,20
Judo Club Meilleraye	90,00
Les restaurants du cœur/ Nantes	50,00
Moisdon Basket	80,00
Office Intercommunal des Sports (OIS) ex canton de Moisdon	237,60
OGEC Châteaubriant / classe ULIS	555,00
Prévention routière/Nantes	50,00
SOLIDARITE femmes Loire Atlantique/Nantes	100,00
UNC Union Nationale des Combattants	120,00
Union Sportive Alverne SECTION FOOT	1 000,00
Imprévus	317,60
	<i>total au 65748</i>
	<b>4176,92</b>
OGEC école Notre dame des Anges/ base 600 €/élève	<i>total au 6558</i>
	<b>34 000,00</b>

## 12. VOTE DES TAUX

**Considérant** l'état n°1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe pour 2017 transmis par les services fiscaux,

**Considérant** les prévisions soumises à la commission finances du 23 mars dernier, en dépenses et en recettes et les possibilités :

- 1) de maintien des taux existants (revalorisés de 1% en 2015) où
- 2) de variation à la hausse proportionnelle pour 1%.

**Sachant** qu'il revient à l'assemblée de déterminer les taux d'imposition applicables pour l'année en cours au vu des besoins budgétaires,

❖ Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation : 15,53 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,83 %

## 13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci dessous :

### ◆ Section de fonctionnement

#### Dépenses

011 - Charges à caractère général	179 462,51 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	206 216,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	20 000,00 €
042 – Opérations d'ordre	2 005,49 €
65 - Autres charges de gestion courante	112 616,00 €
66 - Charges financières	14 700,00 €
67 - Charges exceptionnelle	2 000,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>537 000,00 €</b>

#### Recettes

013 - Atténuation de charges	6 700,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	19 700,00 €
73 - Impôts et taxes	278 473,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	175 012,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	38 266,00 €
76 – Produits financiers	5,00 €

77 – Produits exceptionnels	18 844,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>537 000,00 €</b>

◆ **Section d'investissement**

**Dépenses**

16 - Emprunts et dettes assimilés	70 200,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	30 406,50 €
21 - Immobilisations corporelles	161 903,90 €
23 - Immobilisations en cours	653 004,60 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>915 515,00 €</b>

**Recettes**

001 – Excédent d'investissement 2016	209 768,62 €
021 – Amortissement	54 900,00 €
040 - Opération d'ordre	2005,49 €
10 - Dotations, fonds divers et réserve	43 000,00 €
+1068-Dot. fonds div.et réserves: Excédent de fonctionnement	115 374,34 €
13 - Subventions d'investissement	468 816,55 €
16 - Emprunt	21 650,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>915 515,00 €</b>

**14. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017**

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci dessous :

**Section d'exploitation**

**Dépenses**

011 - Charges à caractère général	29 687,00 €
66 - Charges financières	500,00 €
042 - Dotations aux amortissements	11 114,00 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>41 301,00 €</b>

**Recettes**

70 - Vente de produits, prestations de service	26.500,00 €
002 – résultat de fonctionnement reporté	10 000,00 €
042 – Opération d'ordre	4 801,00 €
<b>Recettes totales</b>	<b>41 301,00 €</b>

◆ **Section d'investissement**

**Dépenses**

16 - Emprunts et dettes assimilés	3 700,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	23 315,72 €
21 - Immobilisations corporelles	36 594,92 €
23 - Immobilisations en cours	50 000,00 €
040 - Opération d'ordre/subvention d'équipement	4 801,00 €
Dépenses totales	<b>118 411,64 €</b>

**Recettes**

001 - Résultat d'investissement reporté	98 611,83 €
040 - Opération d'ordre/amortissement matériel d'exploitation	11 114,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves Excédent de fonctionnement	8 685,81 €
Recettes totales	<b>118 411,64 €</b>

**15. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR L'ETUDE PREALABLE AU CURAGE DES LAGUNES ET A L'EPANDAGE DES BOUES**

M le Maire explique que suite aux mesures de dépôt de boue effectuées à titre indicatif par le service environnement du Conseil Départemental en 2015 dans le cadre de l'assistance technique à l'assainissement, pour conserver un bon fonctionnement de la station, un curage des lagunes est programmé pour un épandage fin d'été 2017.

Le préalable à cette opération est la réalisation d'une bathymétrie afin de déterminer la quantité de boue présente dans le bassin et du plan d'épandage correspondant.

Suite à la consultation lancée le 24 février 2017, pour la constitution de ces études et déclarations préalables, seules 2 entreprises ont répondu :

Offres	Montant de prestation HT
S.C.E Nantes	<b>12922,25</b>
SEDE Environnement Ancenis	<b>4820,00</b>

Sachant que ces études sont susceptibles d'être éligibles à une aide financière de l'Agence de l'Eau qu'il convient de solliciter avant toute notification,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ de solliciter l'Agence de l'Eau pour approbation de l'action engagée et aide financière à hauteur de 60% du montant HT de l'étude,
- ❖ de retenir SEDE Environnement pour la réalisation de l'étude pour un montant de 4 820 € HT inscrit au BP assainissement 2017,
- ❖ de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette opération.

<b>16. DECISIONS : CONSULTATION LIAISON FROIDE CANTINE ET DIA</b>
---

**Cantine :**

- ❖ Vu la délibération 16 07 09 du 06 juillet 2016 pour prolonger d'un an le marché de fourniture en liaison froide confié initialement à Océane de restauration pour 3 années de 2013 à 2016,
- ❖ Toujours dans l'objectif de futures mutualisations ou groupements de commandes avec les communes voisines, M le maire explique qu'une consultation va être lancée pour fourniture en liaison froide pour 1 année reconductible 2 fois.

**Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) 6 GRANDE RUE :**

- ❖ la commune renonce à son droit de préemption concernant la vente de la section A1114.

<b>17. AFFAIRES DIVERSES</b>
------------------------------

**Conseil Municipal :** M le Maire donne lecture du courrier de Mme Sarah HIDDENLEY qui présente sa démission.

Séance levée à 21h35

*A Le Grand-Auverné, le 03 avril 2017*  
Le Maire,  
Sébastien CROSSOUARD